

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES
ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR
IAMGOLD France S.A.S**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'EURO RESSOURCES S.A**



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société EURO Ressources a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") le 23 janvier 2024, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition telle que modifiée le 29 avril 2021.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société EURO Ressources SA.

Le présent document complète la note en réponse de la société EURO Ressources relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par IAMGOLD France S.A.S sur les actions de EURO Ressources et visée par l'AMF le 23 janvier 2024 sous le numéro 24-009 (la "**Note en Réponse**"), en application d'une décision de conformité du 23 janvier 2024.

Des exemplaires du présent document et de la Note en Réponse sont disponibles sur le site Internet de la société Euro Ressources (www.goldroyalties.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de : EURO Ressources, 23, rue du Roule – 75001 – Paris.

Conformément aux dispositions des articles 221-3 et 231-28 du Règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. RAPPEL DES CONDITIONS DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE INITIEE PAR IAMGOLD FRANCE SAS	- 3 -
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	- 3 -
3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022 ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023.....	- 3 -
3.1 Composition du conseil d'administration et direction générale	- 4 -
3.2 Distribution de dividendes.....	- 4 -
3.3 Litiges.....	- 4 -
3.4 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du rapport financier semestriel 2023.....	- 4 -
4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	- 9 -

1. RAPPEL DES CONDITIONS DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE INITIEE PAR IAMGOLD FRANCE SAS

Le présent document est établi par EURO Ressources, société anonyme au capital social de 624.912,81 euros dont le siège social est situé 23, rue du Roule, 75001 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 390 919 082 ("**EURO Ressources**" ou la "**Société**") et dont les actions ordinaires (les "**Actions**") sont admises aux négociations sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR 0000054678 (mnémonique EUR), dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'"**Offre Publique de Retrait**") qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le "**Retrait Obligatoire**") (l'Offre Publique de Retrait avec le Retrait Obligatoire, l'"**Offre**") et visée par l'AMF le 23 janvier 2024 sous le numéro 24-008 en application du titre III du livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du Règlement général de l'AMF, visant les Actions d'EURO Ressources au prix unitaire de 3,50 euros et initiée par IAMGOLD France S.A.S., une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1830 Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 402 207 153 ("**IAMGOLD France**" ou l'"**Initiateur**").

Les principales modalités de l'Offre sont reprises dans la Note en Réponse et détaillées dans la note d'information de l'Initiateur.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'EURO Ressources figurent dans le rapport financier annuel 2022 diffusé par EURO Ressources le 27 février 2023 et dans le rapport financier semestriel 2023 diffusé le 11 août 2023 et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le rapport financier annuel 2022 comprend notamment le rapport de gestion, les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des contrôleurs légaux y afférents.

Le rapport financier semestriel comprend notamment le rapport semestriel d'activité sur le semestre clos le 30 juin 2023, les comptes semestriels de la Société au 30 juin 2023 et le rapport des contrôleurs légaux sur l'information financière semestrielle.

Ces rapports financiers sont disponibles sur le site internet d'EURO Ressources (version française) sous la rubrique "*Informations financières*" (www.goldroyalties.com).

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022 ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

Depuis le dépôt du rapport financier annuel 2022 et du rapport financier semestriel 2023 il n'est pas survenu de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour à l'exception de ce qui suit.

3.1 Composition du conseil d'administration et direction générale

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 17 mai 2023, les administrateurs de la Société ont tous été renouvelés dans leurs fonctions pour une durée d'une (1) année qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La composition du conseil d'administration est donc restée la suivante :

- M. David H. Watkins, président du conseil d'administration, administrateur indépendant,
- M. Susanne Hermans, administrateur indépendant,
- M. Ian Smith, administrateur indépendant,
- Mme Kathy Xu,
- M. Silviu Bursanescu,
- Mme Dorena Quinn, et
- M. Tim Bradburn.

Le conseil d'administration du 17 mai 2023 a décidé de renouveler M. David H. Watkins en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Par ailleurs, lors de la même séance, le conseil d'administration a décidé de renouveler les mandats de M. Tidiane Barry et Mme Sophie Hallé respectivement en qualité de directeur général et directeur général délégué pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.2 Distribution de dividendes

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mai 2023 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 euro par action.

Le dividende a été mis en paiement le 8 juin 2023.

3.3 Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours ou dont elle est menacée.

3.4 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du rapport financier semestriel 2023

Depuis le dépôt du rapport financier semestriel 2023, EURO Ressources n'a publié aucun communiqué à l'exception du communiqué relatif au dépôt du projet de note d'information en réponse à l'Offre le 6 décembre 2023, du communiqué relatif à la constitution d'un comité ad hoc dans le cadre de l'Offre et du communiqué des résultats (sous la norme IFRS) pour le troisième trimestre et la période des neuf mois clos le 30 septembre 2023 publié le 10 novembre 2023 reproduit ci-après, lesquels sont disponibles sur le site internet de la Société (www.goldroyalties.com).

Communiqué de presse relatif aux résultats (sous la norme IFRS) pour le troisième trimestre et la période des neuf mois clos le 30 septembre 2023 :

"EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE ET LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Paris, France, le 10 novembre 2023 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 10 novembre 2023. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de respectivement 6,2 millions d'euros (0,100 € par action) et 18,7 millions d'euros (0,299 € par action) pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2023, contre respectivement 2,9 millions d'euros (0,046 € par action) et 9,3 millions d'euros (0,149 € par action) au titre du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2022.

EURO a comptabilisé des produits de 24,6 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2023 (8,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2023), contre 15,0 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2022 (4,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2022).

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2023, le montant de la trésorerie s'élevait à 24,5 millions d'euros, contre 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette hausse, qui résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, a été partiellement neutralisée par la distribution de dividendes et le paiement de l'impôt sur le résultat.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur. Au 30 septembre 2023, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,4 % des actions en circulation ; 8,8 % au 31 décembre 2022) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 3,7 % au 31 décembre 2022). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour perte latente de la juste valeur de titres négociables. En IFRS, cette perte de 0,9 million d'euros a été enregistrée dans les autres éléments du résultat global (perte de 0,7 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022).

Actifs de redevances

(Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations)

Au 30 septembre 2023, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle pour Rosebel et Bomboré.

Les déclarations faites en 2019 par le gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne d'Or ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or, suite au fait que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français en juillet 2021. Le 21 décembre 2022, Orea a publié ses états financiers au 30 septembre 2022 dans lesquels l'investissement relatif au projet Montagne d'or est intégralement déprécié. Le 4 janvier 2023, Orea a annoncé avoir signé une entente définitive visant l'acquisition de la participation de 55,01 % de Nordgold dans la joint-venture Montagne d'Or (« HoldingCo »). L'entente définitive a été signée avec l'approbation du Trésor Français, qui est chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes. Le 1er mars 2023, Orea a indiqué souhaiter obtenir le soutien du gouvernement canadien concernant les sanctions avant de finaliser l'opération. Le 9 juin 2023, Orea a fait le point sur la finalisation de l'acquisition de la participation supplémentaire de 55,01 % dans HoldingCo. Le gouvernement canadien a rejeté la demande d'Orea au motif que la société ne pouvait pas garantir que tout futur paiement potentiel de 100 millions de dollars canadiens à Nordgold serait versé sur un compte gelé si les sanctions n'avaient pas été levées à la date du paiement. À la suite de cette décision, Orea a annoncé le 13 juin 2023 avoir informé officiellement Nordgold qu'elle mettait fin à l'acquisition. Le 6 juillet 2023, Orea a annoncé avoir, d'un commun accord avec Nordgold, décidé de revenir sur la résiliation de l'acquisition et proposé des conditions modifiées à l'accord d'achat d'actions. Les autorités compétentes en matière de sanctions ont reçu une copie de l'accord modifié et ont informé Orea qu'elles l'examinaient actuellement. Le 20 juillet 2023, Orea a annoncé que l'accord modifié avait été entièrement exécuté par Orea et Nordgold. Orea reste propriétaire d'une participation de 44,99 % dans le projet Montagne d'Or.

Lors du test de dépréciation au 31 décembre 2022, la Société a considéré que les événements survenus en 2022 remettaient en cause la viabilité du projet et sa capacité à générer un intérêt économique futur. Par conséquent, la Société a totalement déprécié la valeur de son actif de redevance au 31 décembre 2022. Aucun indice de recouvrement de la valeur de l'actif de redevance n'a été identifié au 30 septembre 2023.

RÉSULTATS SELON LES IFRS

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 18,7 millions d'euros (0,299 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, contre 9,3 millions d'euros (0,149 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, EURO a enregistré des produits de 24,6 millions d'euros, soit une hausse par rapport aux produits de 15,0 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2022. Ces produits provenaient principalement de la redevance liée à la mine Rosebel pour les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2023 et exclusivement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2022. La hausse des produits, essentiellement attribuable à l'augmentation de la production d'or à 170 126 onces durant les neuf premiers mois de 2023 par rapport à 110 774 onces à la même période de 2022 (7,9 millions d'euros) et à un cours moyen de l'or plus élevé atteignant 1 930 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2023, contre 1 827 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2022 (1,8 million d'euros), a été partiellement neutralisée par l'appréciation de l'euro

(0,3 million d'euros). EURO a également comptabilisé les produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,2 million d'euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,52 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, contre 0,39 million d'euros pour la même période en 2022. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des honoraires juridiques en 2023.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,44 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, contre 0,20 million d'euros pour la même période en 2022. Cette hausse est principalement liée à la comptabilisation de l'amortissement sur l'actif de redevances de Bomboré basé sur la production d'onces d'argent pour les neuf premiers mois de 2023 et à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel par rapport à la même période en 2022.

Les produits des placements se sont élevés à 0,93 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, par rapport à 0,13 million d'euros pour la même période de 2022. L'augmentation est principalement due à la hausse des taux d'intérêt et des soldes bancaires durant les neuf premiers mois de 2023.

EURO a comptabilisé des profits de change de 0,56 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2023, contre des pertes de 0,15 million d'euros pour les neuf premiers mois de 2022, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 6,4 millions d'euros, contre 5,1 millions d'euros au cours de la même période de 2022. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat, a été partiellement neutralisée par les écarts de conversion.

Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022 (IFRS)

Au troisième trimestre 2023, EURO a fait état d'un bénéfice net de 6,2 millions d'euros (0,100 € par action), contre 2,9 millions d'euros (0,046 € par action) au troisième trimestre de 2022.

Les produits se sont établis à 8,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2023, en hausse par rapport aux 4,7 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2022. Ces produits provenaient principalement de la redevance liée à la mine Rosebel au troisième trimestre de 2023 et exclusivement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2022. La hausse des produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or à 60 595 onces au troisième trimestre 2023 comparativement à 36 051 onces à la même période de 2022 (3,3 millions d'euros) et par un cours moyen de l'or plus élevé atteignant 1 928 dollars américains l'once d'or durant le troisième trimestre 2023, contre 1 729 dollars américains l'once d'or durant le troisième trimestre 2022 (1,2 million d'euros), a été partiellement neutralisée par l'appréciation de l'euro (0,6 million d'euros). EURO a également comptabilisé les produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros.

Au troisième trimestre de 2023, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,13 million d'euros, contre 0,10 million d'euros au titre de la même période en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des honoraires juridiques et des coûts liés à la cotation et à la gestion des titres au troisième trimestre 2023.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,14 million d'euros au troisième trimestre de 2023, contre 0,07 million d'euros sur la même période en 2022. Cette hausse au troisième trimestre de 2023 est principalement liée à l'augmentation de la production à la mine Rosebel et à la comptabilisation de l'amortissement sur l'actif de redevances de Bomboré basé sur la production d'onces d'argent au troisième trimestre de 2023.

Les produits des placements se sont élevés à 0,28 million d'euros au troisième trimestre 2023 contre 0,08 million d'euros au troisième trimestre 2022. L'augmentation est principalement due à la hausse des taux d'intérêt et des soldes bancaires au troisième trimestre 2023.

EURO a comptabilisé un profit de change de 0,10 million d'euros au troisième trimestre 2023, contre 0,09 million d'euros au troisième trimestre 2022, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

Au troisième trimestre de 2023, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,6 millions d'euros, à comparer avec un montant de 1,9 million d'euros au troisième trimestre de 2022. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables et par les écarts de conversion.

Perspectives

Depuis le 31 janvier 2023, Rosebel Gold Mines est détenue et exploitée à 95 % par Zijin. Par conséquent, aucune information sur la production anticipée pour l'exercice 2023 n'a été présentée au titre de la redevance Rosebel.

Orezone a annoncé le 1er décembre 2022 que la mine d'or de Bomboré avait atteint la production commerciale. Aucune information sur la production d'argent prévue pour l'exercice 2023 n'a été présentée.

Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur Rosebel Gold Mines au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. Rosebel Gold Mines est détenue et exploitée à 95 % par Zijin Mining Group Co. Ltd. La redevance existante visant Rosebel, qui est détenue par EURO, demeurera une obligation d'IAMGOLD. La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue par la holding du projet Montagne d'Or, dont Orea Mining Corp. (« Orea ») détient 44,99 %. Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré d'Orezone, située au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 septembre 2023, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 septembre 2023, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,37 % des droits de vote d'EURO.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur général
Tél. : +1 450 677 0040 Email :
tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur général délégué
Tél. : +1 450 677 0040 Email :
shalle@euroressources.net

"

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

"J'atteste que le présent document qui a été déposé le 23 janvier 2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, et telle que modifiée le 29 avril 2021, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par IAMGOLD France et visant les actions d'EURO Ressources.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Tidiane Barry
Directeur Général
Euro Ressources SA